

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/KNA/1  
7 août 1998

(98-3129)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4 a) et 8:2 b)

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le Ministère du commerce, de l'industrie, des affaires du Caricom, de la jeunesse, des sports et des affaires communautaires de Saint-Kitts-et-Nevis a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 17 juillet 1998.

---

J'ai l'honneur de notifier que les règles concernant le régime de licences d'importation applicable à Saint-Kitts-et-Nevis sont publiées au Journal officiel de Saint-Kitts-et-Nevis.

On trouvera ci-joint un exemplaire du Journal officiel, Règlements et décrets, 1992, n° 14, dans lequel figure la liste des produits qui ne peuvent être importés sans licence.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cet exemplaire peut être consulté au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (en anglais seulement).